



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

6. ▽ 5. ◁ Δ U ↓
◁ ↑
▽ 5. ▽ ▷ ~

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage,
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

COMPTE RENDU DE LA 71^e RÉUNION

DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT

DE LA BAIE-JAMES

ADOPTÉ

- DATE** : Le 17 juin 1992
- HEURES** : 10h30 à 16h00
- LIEU** : Hôtel Bonaventure Hilton International
1, Place Bonaventure
Montréal (Québec)
- ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Robert Daigneault, président, Québec
M^{me} Marie Lessard, membre, Québec
MM. Alain Soucy, membre, Québec
Gilles Frisque, membre, Québec
Paul F. Wilkinson, membre, A.R.C.
Alan Penn, membre, A.R.C.
Hubert Marcotte, vice-président, Canada
Jean-Guy Charest, membre, Canada
René Boudreault, membre, Canada
Éric Chaîné, conseiller technique CCEBJ
Yvan Vigneault, observateur
Michel Beaulieu, invité item 4, MENVIQ
Claude St-Charles, invité item 4, Environnement Canada
- ÉTAIENT ABSENTS** : MM. James Bobbish, membre, A.R.C.
Willie Iserhoff, membre, A.R.C.
Pierre Marchand, membre, Canada
Hervé Chatagnier, secrétaire CCEBJ



1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le président déclare la réunion ouverte à 10h30 et souhaite la bienvenue à M. René Boudreault, un membre nouvellement nommé au sein du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ) par le gouvernement du Canada en remplacement de M. Louis-Edmond Hamelin.

Le président informe le Comité de sa disponibilité restreinte due à des raisons professionnelles et réfère à la lettre du Comité à M. Pierre Paradis relativement à la rémunération des membres nommés par le gouvernement du Québec.

Le Comité est également informé de la tenue de deux réunions du Sous-comité exécutif, le 28 avril 1992 et le 4 mai 1992. L'ordre du jour suivant est ensuite adopté:

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
 2. Adoption des comptes rendus des 69^e et 70^e réunions;
 3. Formule de procuration;
 4. Renouvellement de l'entente Québec-Canada sur le financement du CCEBJ;
 5. Révision du régime de protection de l'environnement et du milieu social instauré par le chapitre 22 de la Convention;
 6. Évaluation environnementale du projet Grande Baleine;
 7. Consultation sur le plan de développement d'Hydro-Québec;
 8. Dossiers environnementaux à étudier en priorité;
 9. Plans quinquennaux d'aménagement forestier;
 10. Varia;
 11. Date et lieu de la prochaine réunion.
-

2. Adoption des comptes rendus des 69^e et 70^e réunions

Les comptes rendus des 69^e et 70^e réunions sont adoptés avec modifications.

3. Formule de procuration

Les membres présents à la réunion signent une formule individuelle de procuration dans le cas de leur absence à une réunion du Comité.

4. Renouvellement de l'entente Québec - Canada sur le financement du secrétariat du CCEBJ

M. André Harvey, Sous-ministre adjoint au Développement durable au ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ), et M. Jean-Pierre Gauthier, Directeur général régional d'Environnement Canada ont informé par écrit le Comité, en date du 5 juin 1992, que ces derniers avaient récemment entrepris des discussions afin de renouveler l'entente administrative fédérale-provinciale sur le financement du secrétariat du CCEBJ. Le Comité était également informé de leur désir de le consulter conjointement afin de connaître ses vues sur son secrétariat dans le cadre du renouvellement de l'entente.

Après avoir discuté de ses objectifs en terme de fonctionnement de son secrétariat, le Comité accueille M. Michel Beaulieu de la Direction des affaires nordiques et autochtones au MENVIQ et M. Claude St-Charles de la Direction des évaluations environnementales et nord québécois à Environnement Canada qui rencontrent le Comité afin d'obtenir ses vues sur l'administration de son secrétariat. M. St-Charles présente l'entente administrative du 31 mars 1987 qui est maintenant échue depuis le 1 septembre 1988, et dépose un document explicatif sur l'administration du CCEBJ et un schéma résumant le processus de renouvellement de l'entente.

Le Comité présente à MM. Beaulieu et St-Charles les souhaits qu'il a précédemment définis:

- une autonomie accrue du CCEBJ dans sa gestion;

- une plus grande flexibilité administrative dans l'utilisation des fonds;
- l'indépendance du secrétariat face au MENVIQ;
- le contrôle administratif du CCEBJ sur son secrétariat;
- la possibilité d'enveloppes budgétaires supplémentaires pour des projets spéciaux.

Le Comité souligne l'insignifiance de la portion de son budget relative aux dépenses courantes compte tenu de l'augmentation des activités du CCEBJ au cours des deux dernières années, de son mandat légal d'analyse des plans quinquennaux d'aménagement forestier et de son droit à faire appel à de l'expertise externe.

On identifie par ailleurs certaines options qui s'offrent au CCEBJ:

- Que le budget du CCEBJ soit transféré au programme des organismes conseils du MENVIQ et que le CCEBJ fonctionne de façon similaire au Conseil de la conservation et de l'environnement ou au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;
- Que le CCEBJ soit administré de façon similaire au Comité conjoint de chasse, pêche et piégeage;
- Que le CCEBJ soit administré de façon similaire au Comité consultatif de l'environnement Kativik;
- Le statu quo.

Le Comité demeure cependant ouvert à d'autres options si celles-ci s'avèrent avantageuses pour le Comité. M. Beaulieu précise que ces différentes options doivent faire l'objet d'une vérification au sein du MENVIQ afin de déterminer si elles sont réalisables des points de vue administratif et légal. On convient donc avec M. Beaulieu qu'une telle analyse des options possibles, en identifiant les contraintes liées à chacune d'entre elles, nous soient transmise pour la fin août 1992. Une demande officielle sera transmise prochainement à M. André Harvey à cet égard. Le Comité remercie MM. Beaulieu et St-Charles de prendre ainsi le soin de consulter le CCEBJ vis-à-vis le renouvellement de l'entente administrative.

5. Révision du régime de protection de l'environnement et du milieu social instauré par le chapitre 22 de la Convention

Le Comité discute de certains aspects du régime qui méritent une attention particulière lors de la révision. On invite chacune des parties représentées au Comité à soumettre par écrit des propositions spécifiques. Le Comité exprime également le désir d'inviter les divers intervenants liés au régime à soumettre des commentaires et des suggestions à propos du régime dans le cadre de sa révision. On demande au secrétariat de préparer un projet de lettre à cet effet pour la prochaine réunion.

6. Évaluation environnementale du projet Grande Baleine

Le président informe le Comité de l'envoi par le Sous-comité exécutif d'une demande en date du 11 mai 1992 au Comité d'évaluation afin d'informer le CCEBJ du progrès accompli, et des étapes complétées, en vue de la transmission de la recommandation finale de directives aux administrateurs. Puis, au nom du Sous-comité exécutif, il propose l'envoi d'une lettre aux signataires du Protocole d'accord de janvier 1992 exprimant l'étonnement du CCEBJ du fait qu'il n'est pas été consulté sur une telle entente, et le désir d'en connaître les raisons.

Le Sous-comité exécutif propose également de faire appel à de l'expertise externe afin d'effectuer une analyse de conformité légale entre le Protocole d'accord et le chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Mme Lessard souligne les efforts précédents du CCEBJ dans le cadre de ce dossier, et l'échec de nos recommandations. Elle conclut que ces discussions sont une perte de temps pour le CCEBJ et qu'il vaudrait mieux investir nos efforts dans d'autres dossiers.

M. Penn appuie l'envoi d'une lettre au sujet du Protocole d'accord mais propose d'y ajouter des commentaires sur la directive préliminaire qui a été émise le 30 avril 1992 par les comités et commissions chargées d'évaluer le projet. Il dépose à ce propos une analyse critique de la directive préliminaire.

Le Comité décide de reporter cette discussion à la prochaine réunion afin de permettre aux membres d'étudier cette analyse. Il est convenu que les membres transmettent rapidement leurs commentaires au secrétariat.

7. Consultation sur le plan de développement d'Hydro-Québec

Les consultations sur l'élaboration du plan de développement d'Hydro-Québec ont pris fin le 29 mai dernier et un grand nombre de mémoires ont été déposés à la société. Le Comité discute des différents thèmes de la consultation et demande aux membres qui y ont participé de préparer une ébauche de mémoire pour discussion à la prochaine réunion.

8. Dossiers environnementaux à étudier en priorité

Rappelons que ce point est lié à la note de service du 29 novembre 1991 de M. Penn qui proposait que le Comité examine attentive une série de treize dossiers environnementaux pertinents au territoire. Mme Lessard propose qu'on ajoute à cette liste les problèmes environnementaux auxquels sont confrontées les communautés crie. La gestion de l'eau potable et des eaux usées en sont des exemples. Elle souligne également l'importance et la nécessité de la planification dans le développement des communautés nordiques. On décide d'accorder plus de temps aux membres pour déterminer la priorité à être accordé parmi ces dossiers. Ce dossier est donc reporté à une prochaine réunion.

9. Plans quinquennaux d'aménagement forestier

Le secrétariat dépose un projet préliminaire (17 juin 1992) soumis au CCEBJ par l'Administration régionale crie (ARC) relativement à l'analyse des plans quinquennaux d'aménagement forestier à l'aide d'un système d'information géographique (SIG). Le Comité visionne également une présentation vidéo de ce projet par Mme Ginette Lajoie et de M. Robert Beaulieu de l'ARC.

À la lecture du projet d'analyse, le Comité est surpris que le financement sera assumé au deux tiers par l'ARC alors que le CCEBJ en assumera le tiers. On s'étonne également qu'il ne s'agit que de l'obtention des données de base, alors que l'objectif principal du CCEBJ est l'analyse des plans en fonction de l'utilisation du territoire par les Crie. On suggère par ailleurs de faire appel à la main d'oeuvre crie dans le cadre de ce projet. Le Comité décide d'inviter Mme Lajoie à sa prochaine réunion afin d'obtenir des précisions sur le projet.

10. Varia

a) **Comité d'harmonisation:**

M. Penn, membre délégué du CCEBJ au Comité d'harmonisation des programmes de suivi du complexe La Grande phases I et II, informe le CCEBJ que le Comité d'harmonisation produira prochainement son rapport d'orientation et qu'il se réunira le 19 juin prochain à ce sujet.

b) **Dépôt de document:**

M. Penn dépose copie d'un article intitulé "The LITTLE LAKES that COULD" de la revue Nature Canada, édition printemps 1992. Cet article résume les éléments essentiels de l'inondation expérimentale d'un lac du "Experimental Lakes Area". Ce projet de recherche permettra l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre ainsi que la production du mercure méthylique. Il est appuyé financièrement par Hydro-Québec et le Comité de la Baie James sur le mercure.

11. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu le 10 juillet 1992 aux bureaux de l'Institut National de la Recherche Scientifique à Sainte-Foy. De façon provisoire, on convient également de la tenue d'une réunion dans une communauté crie les 2, 3 et 4 septembre 1992.



ERIC CHAÎNÉ